

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES CATE DE L'ONF

Depuis plus de deux ans, l'ONF vit une crise majeure. La gestion des ressources humaines s'est durcie à un point inacceptable. Les orientations stratégiques s'éloignent de la gestion patrimoniale et la direction générale perd une à une ses compétences techniques.

Les changements permanents de l'organisation et les réformes qui visent à faire des économies à court terme, dans une logique purement comptable et budgétaire, parfois sans respecter les textes réglementaires, induisent pour la plupart d'entre nous une perte de repères, une dégradation des conditions de travail, une crispation des relations avec nos agents et nos collègues, un sentiment d'isolement voire d'abandon. Ces réformes remettent en cause ou modifient fondamentalement les missions qui justifient l'existence de l'ONF, et la présence en son sein de cadres généralistes, dotés de larges compétences techniques et d'une vision au long terme, à l'échelle d'un cycle forestier.

Dans la tourmente des restructurations et des réductions d'effectifs, le corps des CATE n'est pas épargné ! En effet, en tant que cadres au contact du plus grand nombre de personnel, nous devons régulièrement faire le grand écart pour assurer le bon fonctionnement des communautés de travail et l'atteinte des objectifs de l'Établissement, tout en devant mettre en œuvre des réorganisations auxquelles nous n'avons pas été associés.

Et malgré nos compétences multiples, reconnues de longues date, la formation et le recrutement de fonctionnaires à l'ONF se tarit, alors que notre corps n'est toujours pas reconnu comme un corps de catégorie A à part entière dans les établissements publics, les collectivités ou les ministères. La direction de l'ONF privilégie des recrutements sous contrat, parfois précaires, de personnels avec des profils commerciaux ou managériaux, menaçant ainsi de mettre fin à la vision d'ensemble de la gestion forestière, attendue par la population et garante de l'équilibre de la forêt et de l'ONF.

Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable de redonner du sens à nos métiers et de défendre nos compétences, au sein de notre Établissement et auprès du Ministère.

La CAP des CATE est l'instance de concertation dans laquelle vos représentants sont vos porte-parole et vos avocats !

- Ils sont les défenseurs de votre carrière individuelle (mobilité, promotion, primes, évaluation).
- Ils sont les défenseurs du corps des CATE tout entier pour tout ce qui concerne rémunération, statut et fonction.
- Ils sont les garants du respect des règles de mobilité et de parcours de carrière.
- Ils sont à votre écoute pour défendre vos droits personnels et collectifs auprès de la direction et vous apporter conseil.

EFA-CGC met à votre disposition son expérience, ses compétences et sa déontologie :

- dans un esprit de dialogue et de négociation avec l'Administration, ferme mais constructif, ayant pour objectif la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels (il n'est pas dans notre projet de démissionner des instances de suivi des carrières individuelles) ;
- avec une attention constante au respect des règles de mobilité et des droits acquis, à l'équité de traitement et à la nécessité de trouver les meilleures solutions possibles ;
- se distinguant par une véritable défense des agents prioritaires (rapprochement de conjoints, situation personnelle difficile, suppression de poste ...) sans clientélisme aucun ;
- avec un suivi personnalisé, attentif et documenté pour la défense de chacun en CAP et une communication individuelle des résultats.

Nous œuvrons pour que les CAP soient les organes d'une gestion équitable et humaine des personnels.

Nous souhaitons que la CAP des CATE prenne toute sa place face aux décisions arbitraires ou opaques de la DRH de l'ONF, trop rarement remises en cause ou souvent survolées dans les instances du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

EFA-CGC offre en effet la garantie de suivre les dossiers de manière vigilante, depuis les CAP de l'ONF jusqu'au MAA. Le siège obtenu au Comité technique ministériel dans le cadre de l'Alliance du Trèfle garantit aux personnels de l'ONF que les décisions et informations émanant des CAP de l'ONF soient suivies au niveau du ministère. Nous avons ainsi pu porter à maintes reprises auprès des plus hautes instances du ministère le dossier du décret de revalorisation des CATE, qui est resté en souffrance de nombreuses années.

Nous agissons pour défendre les CATE dans le cadre d'une commission ouverte et sereine.

Face aux manœuvres de la direction pour vider les instances de leur substance, nos revendications pour la CAP des CATE portent sur plusieurs points fondamentaux :

- œuvrer pour que la concertation redevienne le préalable à la décision, dans une démarche humaniste et objective ;
- exiger que tous les postes soient systématiquement mis en appel de candidature, dans des délais raisonnables et avec une transparence complète sur le contenu et les perspectives d'évolution des postes ;
- insister pour obtenir l'instauration d'une commission d'arbitrage inter-corps, pour les postes demandés par des personnes de corps différents (IAE/Attachés/CATE/CTF), afin que les décisions d'attribution puissent être débattues avec les représentants des personnels, conformément à l'esprit de concertation attendu en CAP, et non dans le bureau du DG uniquement ;
- Favoriser les parcours de carrière diversifiés (y compris en dehors de l'ONF) : pour cela demander la reconnaissance du statut de cadre A des CATE dans toutes les structures, par intégration dans le corps des IAE sous réserve que les modalités ne pénalisent aucun personnel.